

# Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

N° 48 (Trimestriel) | Décembre 2023

& affluents

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
4260 Braives  
BC 33761

P913055



## sommaire

Actualités du CRMA 2 • Actualités des comités locaux 5 • Focus :

Gestion différenciée des cours d'eau 12 • Carte d'identité du Vivier 14

En bref : Rencontre des contrats de rivière de Wallonie 15

Via Jecore – Comité local du Geer

# Actualités Meuse Aval

Chers abonnés du Meuse Info,

En cette période de fin d'année, l'équipe du Contrat de Rivière Meuse Aval vous adresse par avance ses meilleurs vœux pour 2024.

En 2023, nous avons réalisé de nombreuses actions pour préserver la biodiversité sur l'ensemble du bassin de la Meuse Aval. Notre collaboration avec des partenaires a abouti à des projets de création de parcs naturels transfrontaliers, d'un sentier vélo touristique et de réseaux de mares écologiques. Nous avons également contribué à la sauvegarde des mulettes épaisses et à la restauration de ripisylves.

En parallèle, nous avons collaboré avec les gestionnaires de cours d'eau pour réduire les risques d'inondations. Ces efforts ont impliqué le rehaussement de digues, l'installation de fascines, la plantation de haies, la rénovation d'étangs, etc.

Pour sensibiliser le public, nous avons participé à la mise en place de sentiers didactiques, de panneaux de sensibilisation contre le nourrissage des oiseaux d'eau et pour la préservation de mares. Nous avons tenu des stands de sensibilisation et organisé des animations pour les écoles. Nous avons notamment formé des bénévoles pour nous aider dans cette tâche éducative.

Enfin, nous avons travaillé activement pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes en gérant la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase, en formant les agents communaux pour gérer cette dernière, et en prospectant les zones humides publiques et privées propices afin de documenter la présence d'autres espèces aquatiques exotiques envahissantes (écrevisses, hydrocotyles...).

L'intérêt que vous portez à nos efforts renforce notre détermination à préserver et améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau du bassin de la Meuse Aval.

Nous vous souhaitons une année, riche en découvertes et en initiatives pour protéger notre environnement.

Meilleurs vœux,

*L'équipe du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents*

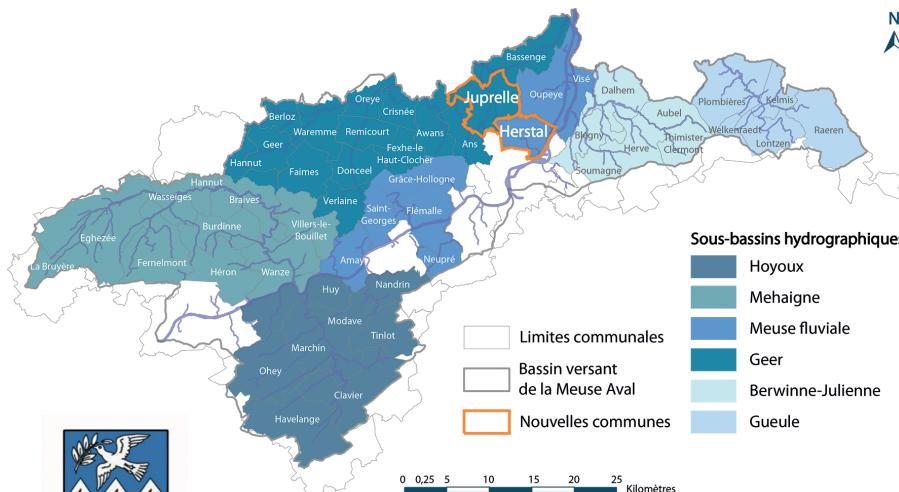
# DEUX NOUVELLES COMMUNES REJOIGNENT LE CRMA : BIENVENUE À HERSTAL ET JUPRELLE !

L'équipe du CRMA célèbre une étape importante avec l'annonce de l'adhésion de deux nouvelles communes partenaires. Bienvenue à **Herstal** et **Juprelle**, qui nous rejoignent en tant que membres actifs, renforçant ainsi notre mission dédiée à la gestion et à la préservation des cours d'eau dans le bassin versant de la Meuse Aval.

En cette fin d'année 2024, l'engagement de Herstal au sein du comité local de la Meuse Fluviale et de Juprelle au sein du comité local du Geer marque une extension significative de notre réseau de partenaires. **51 communes sont désormais partenaires du CRMA**. Ces deux nouvelles adhésions témoignent de l'implication croissante des pouvoirs locaux dans la protection de nos ressources hydriques.

Ensemble, nous concentrerons nos efforts sur l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la gestion des risques d'inondation, ainsi que sur la sensibilisation du grand public et de publics plus ciblés, etc.

Nous sommes impatients de collaborer avec ces deux nouveaux partenaires pour faire progresser notre mission commune.



Commune de  
Juprelle



## 2

# MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL INONDATION CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE INONDABLE

Dans le cadre du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2023-2027, le CRMA s'est engagé à travailler de près avec ses communes partenaires pour garantir la sécurité et la durabilité de notre territoire face aux risques d'inondation. Nous avons récemment sollicité les communes, en particulier les services Urbanisme, pour mieux comprendre leurs besoins et leurs questionnements spécifiques sur la thématique de la constructibilité en zone inondable.

Notre objectif est de collaborer étroitement avec ces acteurs clés et de proposer la mise en place d'un groupe de travail, afin de cerner précisément leurs besoins et de les soutenir dans l'élaboration de stratégies efficaces, notamment afin de répondre aux obligations introduites par une récente circulaire ministérielle.

Cette démarche nous permettra de mieux répondre aux enjeux qui se présentent et d'apporter des solutions concrètes pour un territoire plus sûr et résilient.



## 3

# RETOUR SUR LA SEMAINE DE L'ARBRE 2023



Cette année, nous avons rappelé le rôle vital de "La haie protectrice des sols" dans la préservation de nos terres, la prévention des inondations et la préservation de la biodiversité.

Votre participation dans vos communes a fait de cet événement un succès.

Nous remercions nos communes partenaires Ans, Awans, Berloz, Clavier, Dalhem, Fernelmont, Hannut, Huy, Neupré, Oupeye, Saint-Georges-sur-Meuse, Visé, et Waremme, qui nous ont accueilli avec notre maquette érosion !

Rendez-vous l'année prochaine !

# Actualités des comités locaux

1

## Actualités du Comité Local Meuse Fluviale

### LANCEMENT DU PREMIER COMITÉ LOCAL MEUSE FLUVIALE



Au cours des trois dernières années, de nombreuses communes ont rejoint le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents. Étant donné que la majorité de ces nouvelles adhésions concerne la partie fluviale du bassin, décision a été prise d'établir un nouveau comité local.

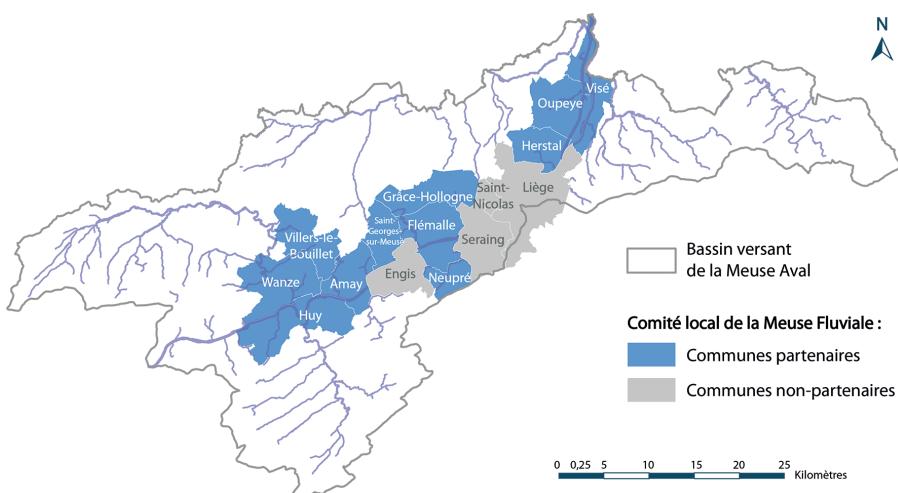
Ce comité englobe les communes riveraines de la Meuse et/ou celles dont les cours d'eau se déversent

directement dans celle-ci (et non dans les cours d'eau d'autres bassins versants déjà pris en charge par un comité existant).

Ainsi il regroupe les communes d'Amay, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Huy, Nandrin, Neupré, Oupeye, Saint-Georges-sur-Meuse, Villers-le-Bouillet, Visé et Wanze.

Pour rappel un comité local est un espace qui permet aux partenaires d'échanger sur les problématiques qu'ils rencontrent, les bonnes pratiques mises en œuvre... C'est aussi le plus souvent au sein de ces comités que les idées pour la réalisation d'actions sont formulées.

Une première réunion, organisée le 10 novembre dernier, a permis de réunir des acteurs phares autour de la Meuse tels que le Port Autonome de Liège, les voies hydrauliques, la Fondation Rurale de Wallonie, la DAFOr, la SOWAER... pour un total de 16 partenaires représentés. Ce fut une première réussite avec des échanges très constructifs qui promettent de futures collaborations fructueuses !



## Actualités du Comité Local Geer

### EXPLORER LA VALLEE DU GEER : UN VOYAGE ENTRE NATURE ET HISTOIRE

La **Via Jecore** est un itinéraire de découverte conçu pour les amateurs de vélo et de randonnée, vous guidant à travers la pittoresque Vallée du Geer. Cette vallée est réputée pour sa beauté naturelle, offrant des paysages verdoyants et une riche culture régionale. Il existe deux options principales pour explorer cette région et découvrir ce sentier nouvellement balisé :

#### Vélo et train

Démarrez votre aventure depuis la gare de Waremme et effectuez un petit aller-retour jusqu'à la réserve naturelle du Haut-Geer. Cette réserve est un refuge pour la faune aviaire de Hesbaye et est l'un des sites d'observation les plus remarquables de Wallonie. Vous pouvez en apprendre davantage sur cette réserve dans notre Meuse Info n°46.

De là, vous pédalerez vers Tongres et Maastricht, deux villes historiques liées depuis l'époque romaine. En chemin, vous découvrirez diverses curiosités, notamment le Moulin du Broukay, la Tour d'Eben Ezer, le fort d'Eben-Emael, les grottes de Kanne, et bien plus encore.

#### EN 1 JOUR À VÉLO ET RETOUR EN TRAIN



#### EN 2 JOURS À VÉLO ET RETOUR EN TRAIN



#### Tout à vélo

Cette option commence à Lens-Saint-Remy, un charmant village connu pour son histoire et son "Carmel" datant de 1343. Vous pédalerez également le long de la Vallée du Geer jusqu'à la réserve naturelle du Haut-Geer. Ensuite, vous pourrez explorer l'Insectarium Jean Leclercq (Hexapoda), avant de continuer vers Tongres et Maastricht.

#### EN 2 JOURS TOUT À VÉLO



#### EN 3 JOURS TOUT À VÉLO

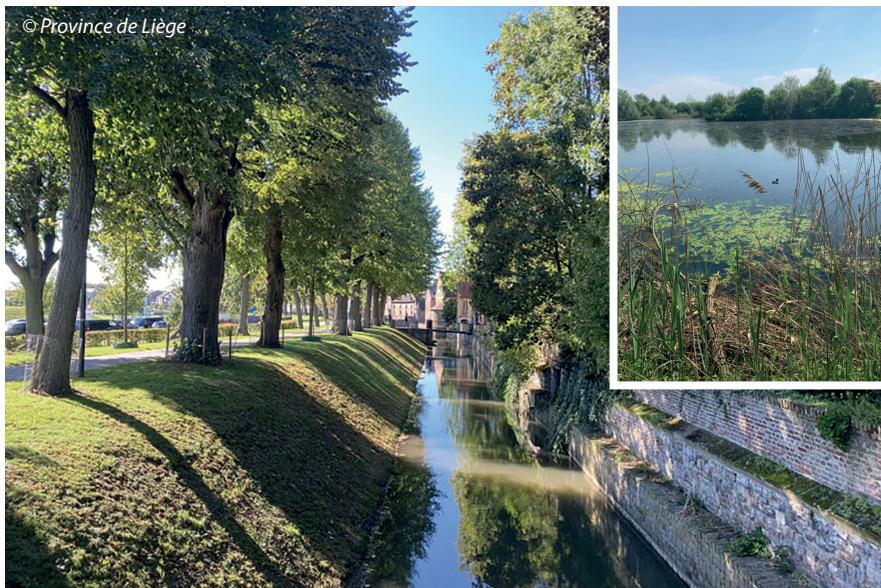


Dès l'été 2024, il sera possible de pédaler sous terre en empruntant les Grottes de Kanne. La voie dédiée aux cyclistes longera, sur environ 350 mètres, le chemin de halage qui borde le canal Albert, à travers les carrières du Mathusberg. Ce nouveau projet souterrain, mené à bien par Visit Limburg, proposera plusieurs points de vue sur le canal.

Deux roadbooks, ou feuilles de route, détaillés sont disponibles : "Tout à vélo" ou "Vélo et train". Vous y trouverez les informations précises sur les dénivellés, la difficulté, les voiries empruntées, les types de vélos qui peuvent accéder au sentier, les "points nœuds" ou balisage à suivre, les lieux à découvrir, des propositions de logements, restaurants, points d'infos, etc.

Ces informations sont disponibles sur le site internet : [pointsnœuds-provincedeliege.be](http://pointsnœuds-provincedeliege.be).

Ce projet Via Jecore est soutenu par la Province de Liège, Interreg Meuse Rhin, Rando M et le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents.



**RANDO-M**

 Province  
de Liège

**Interreg**  
Euregio Meuse-Rhin 

**RESTAURATION DE LA LIBRE CIRCULATION DANS LE RUISSEAU DE SOLIÈRES**

Récemment, le Service des Cours d'eau de la Province de Liège a éliminé deux obstacles à la circulation des poissons sur le ruisseau de Solières à Huy, pour un coût total d'environ 35.000 euros. Cette opération s'inscrit dans la mise en œuvre de la mesure 0420\_12 du PGDH 2016-2021, visant à restaurer la continuité des cours d'eau.

Les obstacles concernaient la partie aval du ruisseau, près de sa confluence avec la Meuse. Deux sites ont été aménagés avec des "rampes rugueuses" pour stabiliser le lit mineur, réduire l'érosion et faciliter le déplacement des poissons grâce à des seuils en enrochements avec des échancrures.

Le premier obstacle (2409), d'une hauteur d'environ 40 cm, a été résolu avec une rampe rugueuse d'une dizaine de mètres de long. Le second obstacle (2410), beaucoup plus imposant avec une hauteur d'environ 1,4 mètre, a nécessité une rampe rugueuse d'environ 60 mètres de long. Pour compenser la pente plus raide que la pente naturelle du cours d'eau, des petits seuils en enrochements avec des échancrures ont été aménagés tous les 5 mètres pour faciliter le déplacement des poissons. Une fosse de dissipation d'énergie a également été créée en aval de la rampe rugueuse pour ralentir l'eau avant qu'elle ne rejoigne la pente naturelle du cours d'eau.

Pour réaliser ces travaux, il a été nécessaire de drainer la zone concernée en utilisant un étang voisin. Des engins de chantier ont été utilisés, causant des dommages aux berges, qui ont été réparés avec des enrochements à faces planes pour favoriser la végétation. Les autres berges, momentanément exposées, ne présentent pas de risque d'érosion significatif et seront naturellement colonisées par la végétation environnante (aulnes, saules, merisiers, aubépines, ...).



## RESTAURATION D'UNE MARE ET CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE AUX HAUTES GOLETTES À OHEY



Dans le cadre de l'appel à projets *Lutte contre les inondations et BiodiverCité* lancé en 2022 par le CRMA, la Commune d'Ohey a reçu un financement de 3.000€ pour restaurer une mare située près d'un affluent du Lileau et créer une zone humide aux Hautes Golettes à Haillot.

Sans intervention humaine, les mares et prairies humides évoluent progressivement vers des boisements humides. C'était le cas pour le site des Hautes Golettes, où la mare était presque totalement comblée et fortement envahie par la végétation, réduisant ainsi la quantité d'eau libre et de lumière disponibles pour la biodiversité typiquement associée aux milieux ouverts.

En concertation avec la Commune d'Ohey, le DNF et le CRMA, des travaux ont été progressivement effectués, comprenant l'abattage d'arbres, le dégagement de la végétation, le curage de la mare existante, la création d'une nouvelle mare de plus petite taille, et le décaissement d'une grande zone humide sur 20 à 40 cm destinée à être temporairement inondée lors des crues.

Ces travaux ont révélé de nombreux déchets accumulés sur le site avec les années. Le CRMA a donc collaboré avec la Commune d'Ohey dans le cadre de l'une de ses actions "BeWapp" en octobre 2023 pour nettoyer entièrement la zone.

Outre des chantiers de plantation de haies et l'aménagement d'une zone d'observation à proximité, le site sera prochainement équipé d'un panneau didactique et d'une clôture pour en sécuriser l'accès, permettant ainsi aux enfants, en particulier ceux de l'école de Haillot voisine, de découvrir le lieu en toute sécurité.



## Actualités des Comités Locaux Berwinne et Gueule

### COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DU BASSIN DE LA GUEULE FACE AUX INONDATIONS

Suite aux inondations récentes qui ont frappé les régions de La Calamine, Lontzen et Moresnet en Belgique, ainsi que Gulpen, Valkenburg et Meerssen aux Pays-Bas, une collaboration étroite s'est engagée entre les deux pays touchés par le débordement de la Gueule. Cette situation met en lumière la nécessité de travailler conjointement pour renforcer la résilience du bassin de la Gueule face au risque d'inondation, dans un bassin partagé par trois pays (Belgique, Pays-Bas et Allemagne).

L'objectif commun est de prévenir de futures catastrophes en renforçant la coordination des efforts entre les différentes parties impliquées. Depuis 2021, de nombreuses études ont été menées à la fois aux Pays-Bas et en Belgique pour mieux comprendre les défis liés à la gestion de la Gueule. C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail a été mis en place pour entreprendre une étude complète de l'ensemble du bassin.

Les parties prenantes impliquées dans cette initiative comprennent les cinq communes belges situées le long de la Gueule, à savoir Welkenraedt, Raeren, Lontzen, La Calamine et Plombières, ainsi que l'organisme néerlandais Waterveiligheid en Ruimte Limburg (WRL), la Province de Liège, le Service Public de Wallonie (SPW), l'Eurégio Meuse-Rhin, le Parc des Trois Pays et le CRMA.

Cette collaboration transfrontalière vise à assurer une meilleure protection contre les inondations et à promouvoir la gestion durable des cours d'eau sur le bassin de la Gueule.



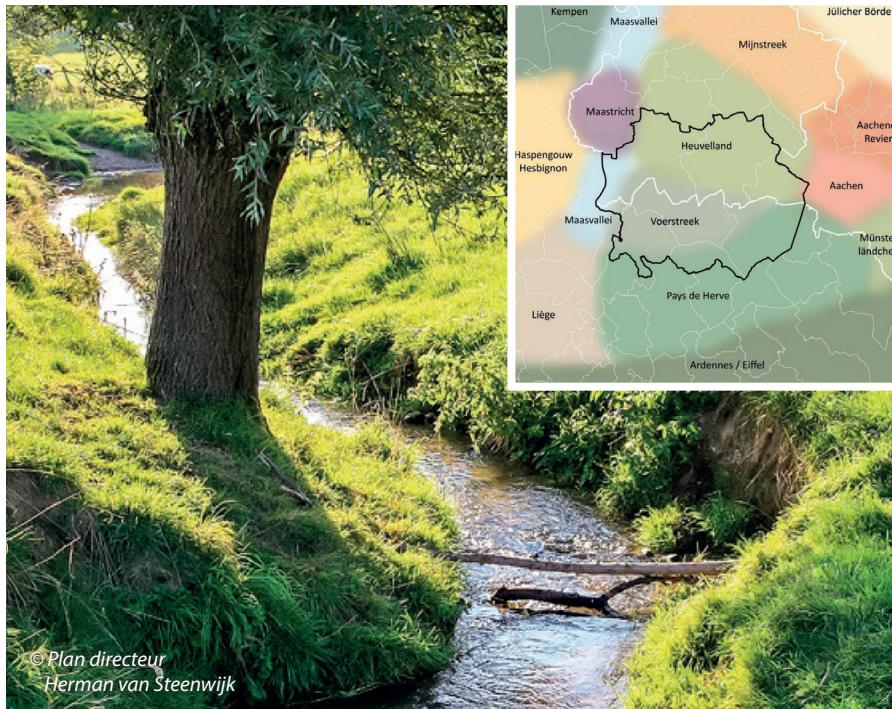
Inondation sur la Commune de La Calamine

## BOCAGE SANS FRONTIÈRE



Dans notre Meuse Info n°43, nous évoquions la participation du Contrat de Rivière Meuse Aval au chantier de création du parc paysager "Bocage sans frontière." Pour résumer, cette initiative rassemble des communes wallonnes, néerlandaises, et flamandes, travaillant à la création d'un parc paysager transfrontalier. La thématique de l'eau y est cruciale, en raison des nombreux cours d'eau qui traversent la région, et permet d'aborder des défis tels que la qualité de l'eau, les risques liés aux changements climatiques, ainsi que l'importance de la coopération entre les zones amont et aval, en dépit des frontières administratives.

L'effort conjoint des associations et communes au projet "Bocage sans frontière" a été couronné de succès après 2 ans et demi d'efforts acharnés. Cette "mission impossible" s'est transformée en réalité avec l'obtention d'un financement structurel du gouvernement flamand, de la région wallonne et des communes partenaires pour ériger un parc paysager transfrontalier. Cette réussite ne serait pas possible sans l'engagement et les efforts soutenus de tous les acteurs impliqués au cours des derniers mois et des dernières années.



Le plan directeur et opérationnel a été publié au mois d'octobre et est prêt à être mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 !

Ce plan est disponible sur : <http://www.rlhv.be>

# focus

## L'ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ DES COURS D'EAU : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ TOUT EN PRÉVENANT LES INONDATIONS

Les inondations sont souvent associées à un manque d'entretien des cours d'eau, en particulier en ce qui concerne le curage. Avant 2018, le curage des cours d'eau était une pratique courante, mais elle a été remise en question par la Région Wallonne et les autres gestionnaires de cours d'eau. Cette réévaluation est due aux conséquences néfastes du curage sur les écosystèmes aquatiques et le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le curage, en éliminant la végétation et la faune présentes dans le lit du cours d'eau, perturbe l'équilibre écologique en modifiant l'alternance des méandres, la texture et les variations de profondeur et d'inclinaison des berges et du lit, en somme la structure du cours d'eau. Ceci peut entraîner l'aggravation des crues, l'érosion des berges, la mise en suspension de sédiments, et même des pollutions. **En conséquence, le curage est désormais réservé aux zones urbanisées à fort risque d'inondation et est réalisé de manière localisée, en dernier recours.**





Il est désormais impératif de gérer les cours d'eau de manière différenciée, adaptée aux spécificités de chaque zone. En milieu agricole et forestier, l'accent est mis sur la restauration des végétations riveraines, favorables à la biodiversité. Ces zones offrent un habitat essentiel pour de nombreuses espèces.

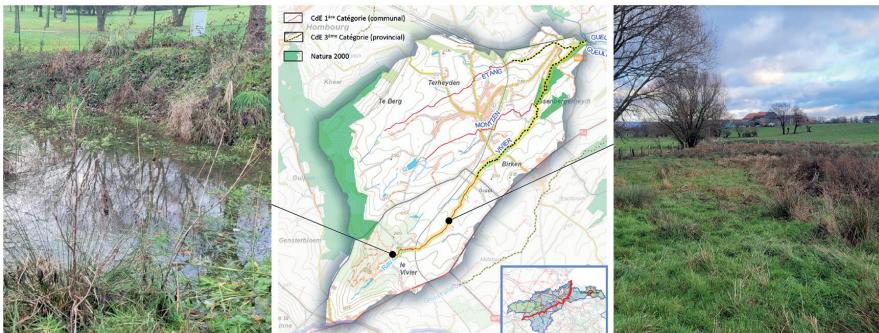
Dans les zones urbanisées à risque d'inondation, la gestion et l'entretien de la végétation arbustive et arborescente vise à empêcher leur croissance dans le lit des cours d'eau, qui pourrait obstruer l'écoulement de l'eau. En revanche, la végétation herbacée, moins problématique, est préservée. Elle joue un rôle dans la régulation des inondations en ralentissant l'écoulement de l'eau sans l'empêcher, en prévenant l'érosion des berges et en limitant les nuisances olfactives dans les zones où l'assainissement des eaux usées n'est pas encore assuré. Elle n'occupe qu'un faible volume, se couche en cas de crue et disparaît pratiquement en hiver.

Certaines plantes herbacées naturellement présentes aux abords des cours d'eau peuvent devenir envahissantes dans les jardins, telles que l'ortie ou le liseron. Il est essentiel de ne pas favoriser leur développement en évitant de déposer des déchets verts, tels que les tontes de pelouse, près des berges (en règle générale, le dépôt de tous types de déchets, y compris les déchets verts, est considéré comme une infraction passible d'une amende). Des plantations indigènes à bonne distance de la berge peuvent concurrencer le développement de ces plantes.

L'entretien différencié des cours d'eau vise à préserver la biodiversité tout en réduisant les risques d'inondations.



# Carte d'identité Le Vivier



**Son ou ses nom(s)** : Leverbach, le ruisseau du Vivier, le ruisseau du Moulin.

**Source et confluence** : Il prend sa source à proximité du golf du Vivier et se jette dans la Gueule à hauteur du viaduc de Moresnet.

**Affluent de** : La Gueule.

**Catégorie (gestionnaire)** : D'abord non-classé (privé), il passe en 3<sup>e</sup> catégorie (commune de Plombières) en aval du golf puis en 2<sup>e</sup> catégorie (Province de Liège) au niveau de la rue Graet.

**Données chiffrées** : Le Vivier fait environ 5 km ; superficie de la masse d'eau : 49,14 km<sup>2</sup> ; population de la masse d'eau : 12.870 habitants.

**Occupation du sol** : Territoire principalement agricole (56%).

## Structure écologique de la masse d'eau (MV26R) :

Divers milieux s'entrelacent dans cette région, allant des prairies humides aux magnocariacées, des mégaphorbiaies aux galeries rivulaires d'aulnes et de saules. Ces groupements alternent avec des zones parfois très ordinaires, comme des pâtures ou des prairies intensivement exploitées.

La faune présente diverses espèces, telles que le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) et le râle d'eau (*Rallus aquaticus*) nicheurs le long de la Gueule, le petit nacré (*Issoria lathonia*) et la decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*). D'autres espèces plus rares : l'orchis incar-

nat (*Dactylorhiza incarnata*), l'orchis de mai (*Dactylorhiza majalis*), la lunaire vivace (*Lunaria rediviva*), la léersie faux-riz (*Leersia oryzoides*), l'anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*) et d'autres.

**Site Natura 2000** : Le Vivier traverse une partie du Site de Grand Intérêt Biologique de la Vallée de la Gueule en aval de La Calamine (Kelmis).

**Qualité de la masse d'eau (MV26R)** : État biologique : médiocre ; état physico-chimique : moyen ; état chimique : bon (Paramètres déclassants : Mercure, Heptachlore et Heptachlore époxyde, PBDE). Tout le bassin versant de la masse d'eau est en zone sensible en termes de nutriments (azote et phosphore).

**Anecdote** : Le viaduc de Moresnet, là où le ruisseau du Vivier rejoint la Gueule, a un passé mouvementé. Construit par les Allemands pendant la Première Guerre mondiale pour faciliter le déplacement des troupes vers le front des Flandres, il fut un élément clé de la ligne Aix-la-Chapelle-Tongres via Montzen et Visé. Les constructeurs ont dû surmonter des défis liés au relief inconstant de la Vallée de la Gueule, érigeant un ouvrage d'art exceptionnel de plus d'un kilomètre de long.

En 1940, l'armée allemande envahit à nouveau la Belgique, et les Belges firent sauter le viaduc afin de bloquer les envahisseurs. Il aura fallu 4 années pour le réparer pour finalement être à nouveau détruit par ceux-ci pour couvrir leur retraite en 1944.

## Balades à proximité :

La balade du Viaduc de Moresnet - Langs de Geul, est une boucle qui débute à La Calamine (Kelmis). Avec une difficulté intermédiaire, cette escapade d'une durée de 1h30 vous fera parcourir une distance de 5,69 kilomètres, avec un dénivelé de 60 mètres.

Admirez des points de vue exceptionnels tout au long du parcours, notamment le Viaduc de Moresnet, le pont sur la Gueule ainsi que la cascade de Moresnet en empruntant le RAVeL L39 qui longe une partie du ruisseau du Vivier.

## En bref .....

### RENCONTRE DES 14 CONTRATS DE RIVIÈRE DE WALLONIE

Le 26 septembre 2023, les équipes des 14 Contrats de Rivière de Wallonie se réunissaient. L'objectif de cette rencontre était de discuter des projets individuels et des initiatives conjointes visant à promouvoir la gestion de l'eau en Wallonie.

Cette journée a été marquée par des échanges productifs, une collaboration renforcée et un climat propice à la réflexion. En clôture de cette réunion, les participants ont pu visiter l'exposition "Ordures", hébergée au musée de la Vie Wallonne à Liège, mettant en lumière la campagne **Ici commence la mer**, portée collectivement par tous les Contrats de Rivière de Wallonie.

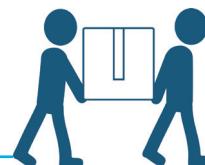
Nous souhaitons remercier les organisateurs et toutes les équipes des Contrats de Rivière de Wallonie pour leur participation à cette journée !



### DÉMÉNAGEMENT DE NOS BUREAUX DE WAREMME

Notre collègue, Olivier Doupage, actuellement coordinateur du comité local Geer, localisé sur le site d'Hexapoda à Waremme, déménagera ses bureaux à partir du 1<sup>er</sup> février 2024. Sa fonction reste inchangée et ses nouvelles coordonnées professionnelles sont les suivantes :

Adresse : Place Faniel, 8, 4520 Wanze  
Téléphone : 085/71.26.55  
GSM : 0493 18 11 49  
E-mail : [geer@meuseaval.be](mailto:geer@meuseaval.be)



N'hésitez pas à prendre contact avec lui à ses nouveaux bureaux pour toute question ou information relative au comité local Geer.

# Contactez-nous!

info@meuseaval.be - 085/71.26.55 – Place Faniel 8 - 4520 Wanze

## **COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN**

Rue du Chemin de fer 25 - 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

## **COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN**

Rue du Chemin de fer 25 - 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

## **COMITÉ LOCAL GEER > OLIVIER DOUPAGNE**

Rue de Grand-Axhe 45E - 4300 Waremme - 019/32.49.30 – 0493/18.11.49 - geer@meuseaval.be

## **COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS**

Chemin de Sandron 1A - 4570 Marchin - 0474/31.15.15 - hoyoux@meuseaval.be

## **COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN**

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.78 - mehaigne@meuseaval.be

## **COMITÉ LOCAL MEUSE FLUVIALE > CORENTIN AMAND**

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0473/18.71.34 - fleuve@meuseaval.be

## **CHARGÉE DES INVENTAIRES DE TERRAIN > MARIE-CLAIREE HOUÉE**

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.89 - inventaire@meuseaval.be

## **COMMUNICATION > JUSTINE SARTHE**

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - communication@meuseaval.be

## **COORDINATION - ADMINISTRATION > EDMEE LAMBERT**

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.94 - administration@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 51 communes et villes partenaires (Amay, Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faines, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Grâce-Hollogne, Havelange, Hannut, Héron, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt).

Layout : Élise Latrine

Mise en page et impression : Imprim Group

Éditeur responsable : Béatrice Moureau, Présidente

Imprimé sur papier PEFC.



## talon d'adhésion

Oui ! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.  
Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom : .....

Par mail : .....

Par courrier : .....

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents : Place Faniel 8,  
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

